



# L'ACTU À LA LOUP'

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



N°129  
JUIN  
2025



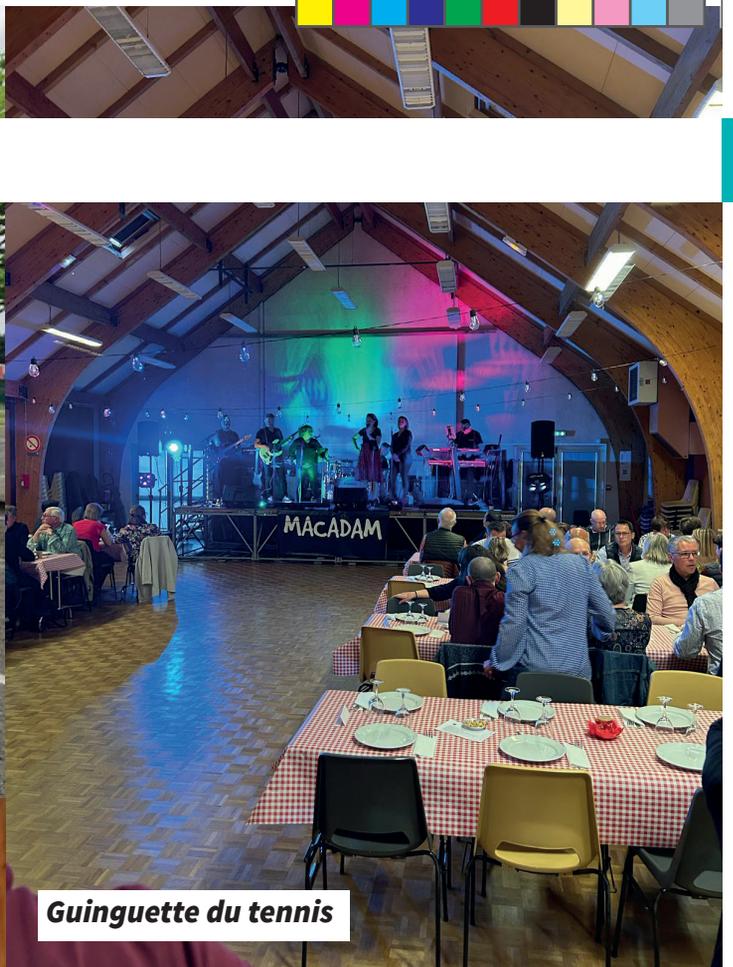
 [www.louplande.fr](http://www.louplande.fr)

 [CommuneDeLouplande](https://www.facebook.com/CommuneDeLouplande)

# RETOUR EN IMAGES



Concours de pétanque du foot



Guinguette du tennis



Mise à l'honneur de nos aînés lors du repas du 8 mai



Carnaval



Concours belote par Générations Mouvement

Chères Louplandaises, Chers Louplandais,

Ces derniers mois, nous avons été profondément marqués par les annonces successives de licenciements au sein des entreprises Valéo à La Suze-sur-Sarthe et NTN à Allonnes. Pour les salariés concernés et leurs proches, c'est un bouleversement brutal, aux répercussions humaines majeures. Derrière chaque emploi perdu, ce sont des vies bousculées, des projets remis en question, une stabilité fragilisée. L'ensemble de l'équipe municipale tient à exprimer toute sa solidarité envers ces femmes et ces hommes, directement touchés. Nous avons une pensée particulière pour leurs familles, mais aussi pour les commerçants, artisans et partenaires locaux, impactés par ricochet. Le tissu économique de notre territoire en ressort affaibli.

La fermeture de l'entreprise Valéo a conduit la Communauté de communes du Val de Sarthe à mettre en place un groupe de travail dédié, associant élus et techniciens référents. Cette cellule opérationnelle suit avec attention chaque évolution du dossier, identifie les dispositifs de soutien disponibles, et agit pour favoriser le retour à l'emploi des salariés licenciés. Rien n'est laissé de côté. Dans ce contexte, la situation budgétaire municipale exige rigueur et lucidité. Même contenue, l'évolution des charges communales pèse d'autant plus que nos recettes connaissent une contraction continue. Le risque est clair : celui de l'effet ciseau. C'est pourquoi nous avons intensifié les mesures d'économie, notamment dans la gestion énergétique des bâtiments publics. Cette vigilance s'impose à tous les niveaux, sans pour autant nous amener à renoncer à nos priorités d'investissement.

Car des projets structurants avancent, portés par l'engagement de tous. L'extension de la salle du Temps Libre en est l'illustration la plus significative. Le choix du maître d'oeuvre s'est officialisé lors du conseil municipal du 26 mai dernier. Il s'agit de Pix architecture basé à la Flèche. Cette étape essentielle mène vers la concrétisation d'un équipement attendu, co-construit avec les habitants et



les associations. Cette dynamique participative a nourri un projet à l'image de notre commune : ouverte, vivante et tournée vers l'avenir.

De son côté, pour l'aménagement de la cour de l'école, les demandes de subventions sont en cours de finalisation, afin d'optimiser le soutien financier des partenaires institutionnels.

Dans une période où l'actualité locale est marquée par l'inquiétude, où la situation nationale et internationale reste assombrie par des incertitudes économiques et géopolitiques, il est essentiel de préserver des moments de respiration et de convivialité. Je vous souhaite à toutes et à tous de pouvoir profiter de la saison estivale pour retrouver un peu de sérénité, de chaleur humaine, d'optimisme. Prenons soin les uns des autres. Soyons notamment particulièrement vigilants envers nos aînés, plus vulnérables face aux épisodes de canicule. J'invite les personnes âgées isolées, ainsi que leurs proches, à se faire connaître en s'inscrivant sur le registre communal. Cette démarche simple permet aux services municipaux d'assurer un suivi attentif en cas de forte chaleur.

**Noël Tellier**  
Maire de Louplande

Directeur de la publication : Noël Tellier • Rédaction et conception : équipe municipale • Photos : Commune de Louplande, DR • Impression sur papier écologique : Compo 72 - Le Mans • Tirage : 750 exemplaires • Distribution : Commune de Louplande • Dépôt légal : à parution.



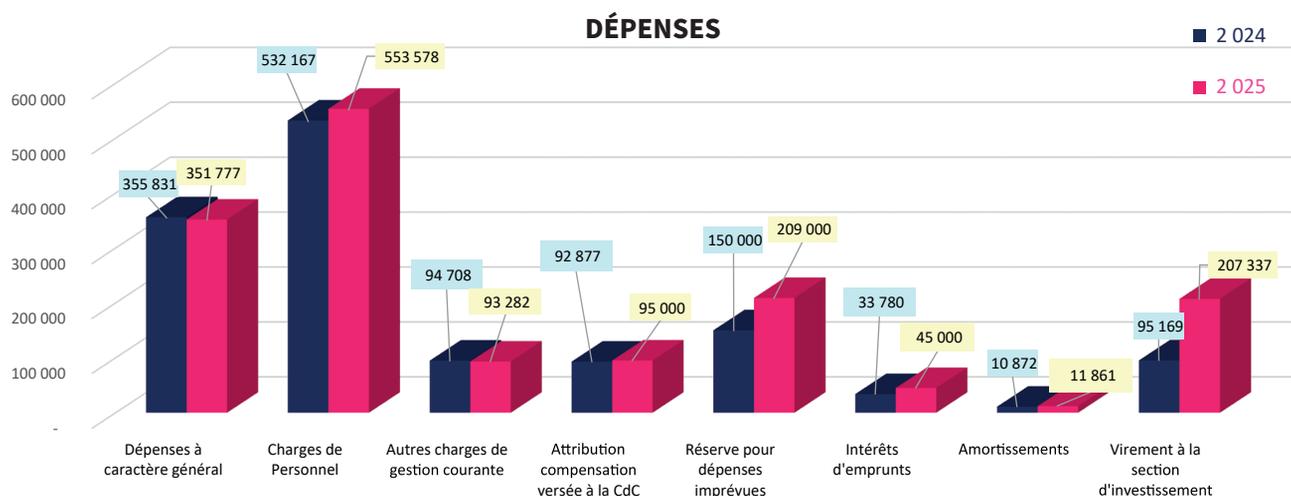
## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**Pour cette année, notre budget général s'élève à 1 566 834 € contre 1 365 404 € en 2024.**

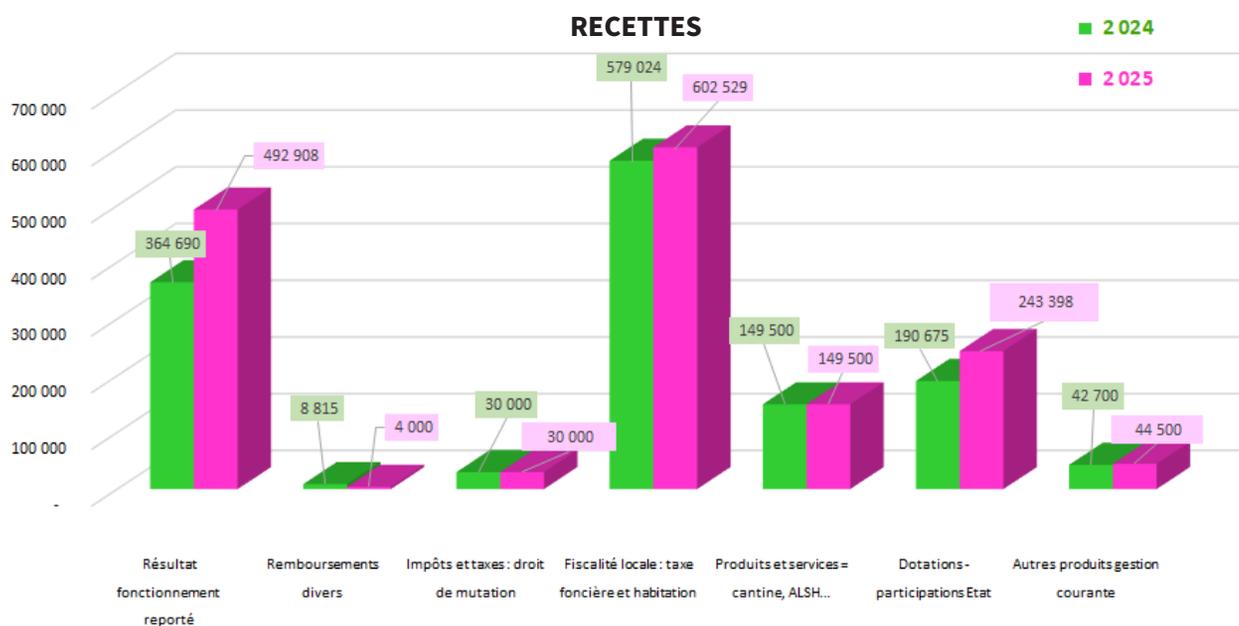
Comme vous pouvez le constater, les dépenses à caractère général et les autres charges de gestion courante sont à budget constant. Les charges de personnel augmentent de 4 %, pour une bonne part liée à l'augmentation du taux de caisse de retraite (CNRACL) des agents de 12% répartis sur 4 ans pour un montant de 10 000 €/an sur les 4 prochaines années.

Les frais financiers augmentent à cause des prêts à courts termes souscrits pour financer l'attente des subventions et l'avance de TVA représentant 10 000 €. C'est conjoncturel car les prêts seront remboursés au cours de l'année.

En comparaison avec les autres communes de même population, nos charges de fonctionnement (compte administratif 2024) s'élevaient à 633 € par habitant contre 664 € par habitant au niveau régional. Pour sécuriser notre budget, nous avons augmenté notre réserve de 59 000 € pour les dépenses imprévues et le financement des futurs investissements. Le virement à la section d'investissement a été légèrement augmenté pour éviter de souscrire de nouveaux emprunts.



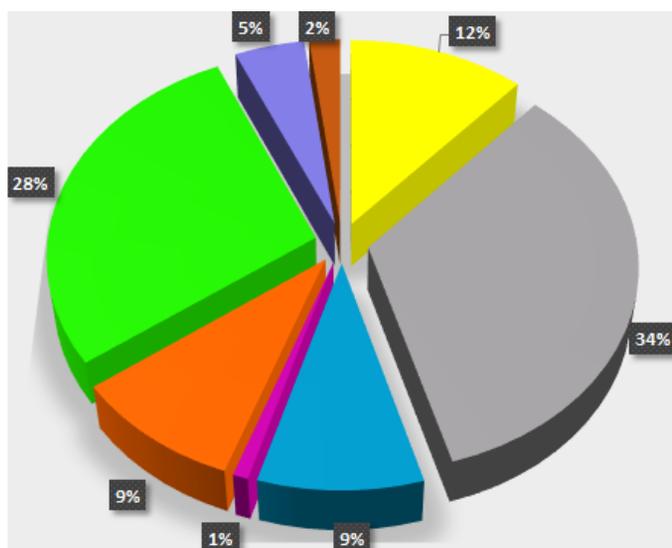
Le résultat de fonctionnement reporté de 2024 sur 2025 est en augmentation de 128 000 € facilitant largement l'équilibre financier de 2025. Cela souligne également notre rigueur au quotidien dans la gestion de nos dépenses au regard du budget alloué. Les recettes fiscales augmentent de 3,9 % (pour un montant de 23 505 €) en raison de l'augmentation de 1,7 % des bases décidée par l'État dans le cadre de la loi de finances et de l'augmentation des taux de 0,5 % décidée par votre conseil municipal.



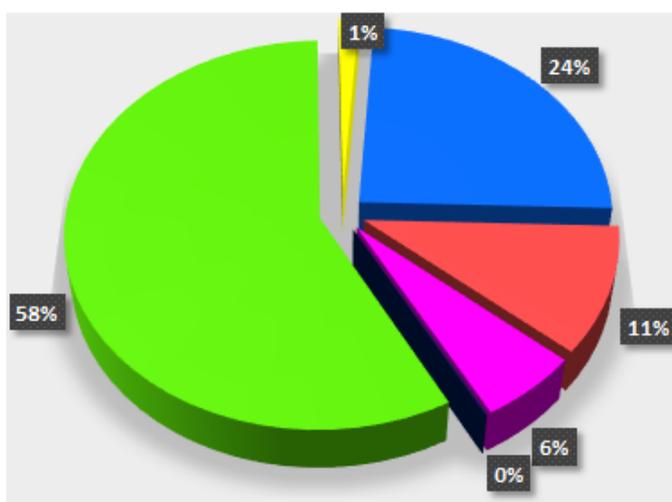
## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

### Les investissements importants pour cette année concernent :

- L'aménagement et la rénovation des cours d'écoles (maternelle et primaire) pour un montant de 228 285 € comprenant les travaux, les études et la maîtrise d'œuvre.
- L'église : le solde des honoraires de maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation de vitraux pour 43 773 €.
- L'école : il s'agit du solde des travaux de rénovation thermique s'élevant à 13 646 €.
- L'acquisition d'un robot de tonte 28 900 €. Ce projet nous permettra d'économiser du temps d'agent qui pourra être utilisé sur d'autres missions. Une amélioration de la qualité de la tonte et du gazon est attendue avec ce nouvel équipement.
- D'autres renouvellement d'équipements sont également prévus : matériel informatique 6 510 €, photocopieur à l'école 3 438 € et les alarmes 4 500 €.
- Au chapitre des études, sont prévues : le solde des frais du PLU (Plan Local d'Urbanisme) 3 700 €, la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la salle des fêtes 18 664 €, la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'avant-projet détaillé (APD) concernant la rénovation de la salle du temps libre 48 000 € et l'étude opérationnelle concernant le local Maga Diffusion route de La Suze 10 000 €.



Dépenses d'investissement	850 696 €
Frais insertions, document urbanisme, frais études, participation à CDC, programme PIG	98 796 €
Déficit d'investissement reporté	288 352 €
Remboursement d'emprunts - part capital	77 500 €
Divers achats : cavurnes, cimetière, terrain	7 250 €
Travaux bâtiments : église, école, vestiaires foot, mairie, Ketanou, MTL, locatifs	81 221 €
Aménagements : renaturation cours d'école, réseau d'eau, cimetière, consolidation collecteur...	241 223 €
Achat matériel : robot tonte, photocopieur école, ordinateurs mairie	39 048 €
Autres immobilisations corporelles	17 306 €



Recettes d'investissement	850 696 €
Virement de la section de fonctionnement	207 337 €
Remboursement de TVA	90 510 €
Autofinancement	50 266 €
Dépôts et cautionnements reçus	800 €
Subventions d'investissements*	489 922 €
Amortissements	11 861 €

\* DETR église, école 243 600 € ; Conseil Régional église 43 431 € ; Conseil Départemental ADEME 11 885 € ; 2<sup>ème</sup> plan de relance église 47 895 € ; LEADER École bas carbone 143 411 €

## FISCALITÉ

**E**n comparant les taux d'imposition des autres communes de la Communauté de Communes, Louplande est inférieure à la moyenne des 16 communes. Pour le foncier bâti des autres communes, le taux s'élève à 43,52 % et Louplande est à 42,74 %, soit par ordre décroissant en 11<sup>ème</sup> position. Pour le foncier non bâti des autres communes, le taux s'élève à 38,90 % et Louplande est à 38,48 %, soit par ordre décroissant en 9<sup>ème</sup> position. Dans l'objectif de maintenir notre capacité d'autofinancement, pour faire face aux investissements en cours et futurs, et au regard de son positionnement fiscal par rapport aux autres communes, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le taux d'imposition de 0,5 %, ainsi les nouveaux taux d'imposition seront :

- Taxe foncière bâti : 42,95 % contre 42,74 % en 2024,
- Taxe foncière non-bâti : 38,48 %, pas d'augmentation,
- Taxe d'habitation (résidence secondaire) 14,84 % contre 14,78 % en 2024.

Le produit fiscal de cette augmentation de 0,5 % représente 2 450 € en plus.

## LES BUDGETS ANNEXES

### Maison d'Assistantes Maternelles

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent respectivement à 21 247 € et 23 574 €. Les loyers de 360 € par mois versés par nos 3 assistantes maternelles et la production d'électricité d'un montant de 1 752 € permettent d'équilibrer le budget annexe sans aucune participation financière de la Commune.

### Multicommerces

Le budget multiservices regroupe « l'épicerie, bar, tabac, jeux, journaux. La section de fonctionnement s'équilibre à 35 544 € et en investissement à 30 404 €.

### QUE FAIRE EN CAS DE PRÉSENCE D'UN LOUP ?

Vous suspectez la présence d'un loup ? Vous pouvez signaler tout indice (cadavre d'animal domestique ou sauvage, observation visuelle, photo, film, trace, etc.) aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Éleveurs et propriétaires d'animaux, prenez des précautions : rentrez vos animaux la nuit dans un bâtiment fermé ou regroupez-les dans un enclos électrifié (au moins quatre fils), mélangez les âges dans le troupeau, et visitez-les régulièrement pour détecter des comportements inhabituels ou des absences.

En cas d'attaque suspecte, contactez immédiatement le 02 43 42 48 33 (disponible 7j/7, 24h/24) ou envoyez un mail à [sd72@ofb.gouv.fr](mailto:sd72@ofb.gouv.fr) (en semaine).

Merci d'indiquer votre nom, prénom, nom de l'exploitation, vos coordonnées, la commune et le lieu-dit concernés, le nombre d'animaux blessés ou tués, ainsi que toute information utile.

Avant l'arrivée des agents de l'OFB, limitez l'accès au site aux seuls agents et à vous-même, ne touchez ni ne déplacez les cadavres sauf en cas d'urgence, localisez-les tous, protégez-les des charognards à l'aide d'une bâche, d'un sac ou de pierres, et isolez les animaux blessés. N'appellez l'équarisseur qu'après le passage de l'OFB. Un relevé d'indices sera réalisé sous 48 heures puis transmis au réseau national loup pour expertise et identification du prédateur.



## LES RÈGLES D'UTILISATION D'UN DRONE



L'utilisation de drones en extérieur est considérée comme une activité aérienne et relève donc de la réglementation applicable à l'aviation civile. L'utilisation d'un drone dans des conditions non conformes aux règles édictées en vue d'assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

### Ce qui est interdit

Le survol de lieux sensibles :

- Ne pas voler au-dessus de l'espace public en agglomération
- Ne pas voler à proximité des aéroports et aérodromes
- Ne pas survoler des sites sensibles ou protégés : hôpitaux, prisons...
- Ne pas survoler des sites d'accidents ou d'incendie

Pour en savoir plus sur les zones interdites de survol, rendez-vous sur le site de la DGAC.

Les règles à respecter en cas d'autorisation :

- Ne pas survoler d'autres individus : rassemblements\*
- Ne pas dépasser la hauteur maximale de 120 mètres : la hauteur maximale de vol peut fluctuer selon la proximité d'un lieu avec un aérodrome.
- Ne pas voler de nuit
- Ne pas perdre de vue le drone en vol

### Ce qui est obligatoire

Se renseigner :

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur (QR Code)

- Souscrire un contrat d'assurance prenant en compte son activité (ou vérifier que son contrat de responsabilité civile comprend l'aéromodélisme)
- Connaître la réglementation concernant la classe de son appareil (C0, C1...\*) et la sous-catégorie concernée (A1, A2...\*)

### S'enregistrer et se former :

- S'enregistrer en tant qu'exploitant européen UAS, en ligne sur le portail AlphaTango
- Suivre la formation et passer « l'examen pour la catégorie ouverte » en ligne sur le site [aviation-civile.gouv.fr](http://aviation-civile.gouv.fr)\*

Pour les drones de 800 grammes et plus :

- Enregistrer les aéronefs sur le portail AlphaTango
- Être muni d'un extrait du registre des aéronefs télépilotés lors de chaque utilisation
- Le numéro d'enregistrement doit être apposé en permanence et de façon visible sur l'aéronef
- Vérifier que le drone est équipé d'un dispositif de signalement électronique et de signalements lumineux

### Respecter :

- Respecter la vie privée d'autrui
- Respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne

Je n'enregistre pas mes prises de vue sans l'accord des personnes identifiables ou des propriétaires du lieu concerné, et je n'en fais pas une utilisation commerciale.

\* Les drones de moins de 250 g et de plus de 25 kg font l'objet de réglementations spécifiques.



## AMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLE

**A**près avoir réalisé la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments de l'école qui s'est terminée en juin 2025, ce projet constitue la 2<sup>ème</sup> phase de la rénovation globale de notre groupe scolaire Mozart. Ce projet a plusieurs objectifs comme lutter contre les îlots de chaleur par une désimperméabilisation des sols (suppression partielle des enrobés noirs et végétalisation de l'espace pour créer des zones d'ombre et ainsi instaurer une ambiance de fraîcheur). En effet, les fortes chaleurs que nous subissons de plus en plus fréquemment rendent difficile l'usage des cours par les enfants pendant les périodes scolaires et extrascolaires en été, mais aussi de plus en plus au printemps et en fin d'été, ce qui perturbe le rythme des activités journalières des enfants.

Autres objectifs : traiter au maximum l'infiltration des eaux pluviales pour alimenter en eau les espaces végétalisés, favoriser et développer la biodiversité au sein de ces espaces (usages éducatifs par les enfants), et enfin, améliorer les usages des cours au niveau ludique, pédagogique, au regard des attentes exprimées par les enfants, les enseignants, les parents d'élèves et les agents.

Ainsi, ce projet permettra à nos enfants d'avoir une école totalement rénovée (intérieur et extérieur), correspondant aux attentes et adaptée aux usages pédagogiques. C'est donc un investissement d'avenir pour le dynamisme et l'attrait de notre commune.

### La réflexion du projet

La réflexion de ce projet a fait l'objet d'un accompagnement par le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) pour élaborer le programme et le plan global d'aménagement des cours visant à répondre aux besoins et aux attentes exprimés par les enfants, les enseignants et agents communaux et d'autre part à identifier les moyens à mettre en œuvre (travaux et équipements).

Cette réflexion a été ensuite reprise par Paysage Concept, maître d'œuvre pour définir précisé-

ment l'Avant-Projet Détaillé (ensemble des travaux à réaliser et les équipements nécessaires) et une estimation des coûts.

### Estimation des coûts

Les travaux pour les différentes cours d'écoles s'élèvent à 177 023 € : 106 208 € pour la cour primaire basse, 58 735 € pour la cour primaire haute et 12 080 € pour la cour maternelle. S'ajoutent à cela l'étude de maîtrise d'œuvre qui représente 10 % des travaux à hauteur de 17 702 € et études et divers à 6 939 €, soit un total de 201 664 €.

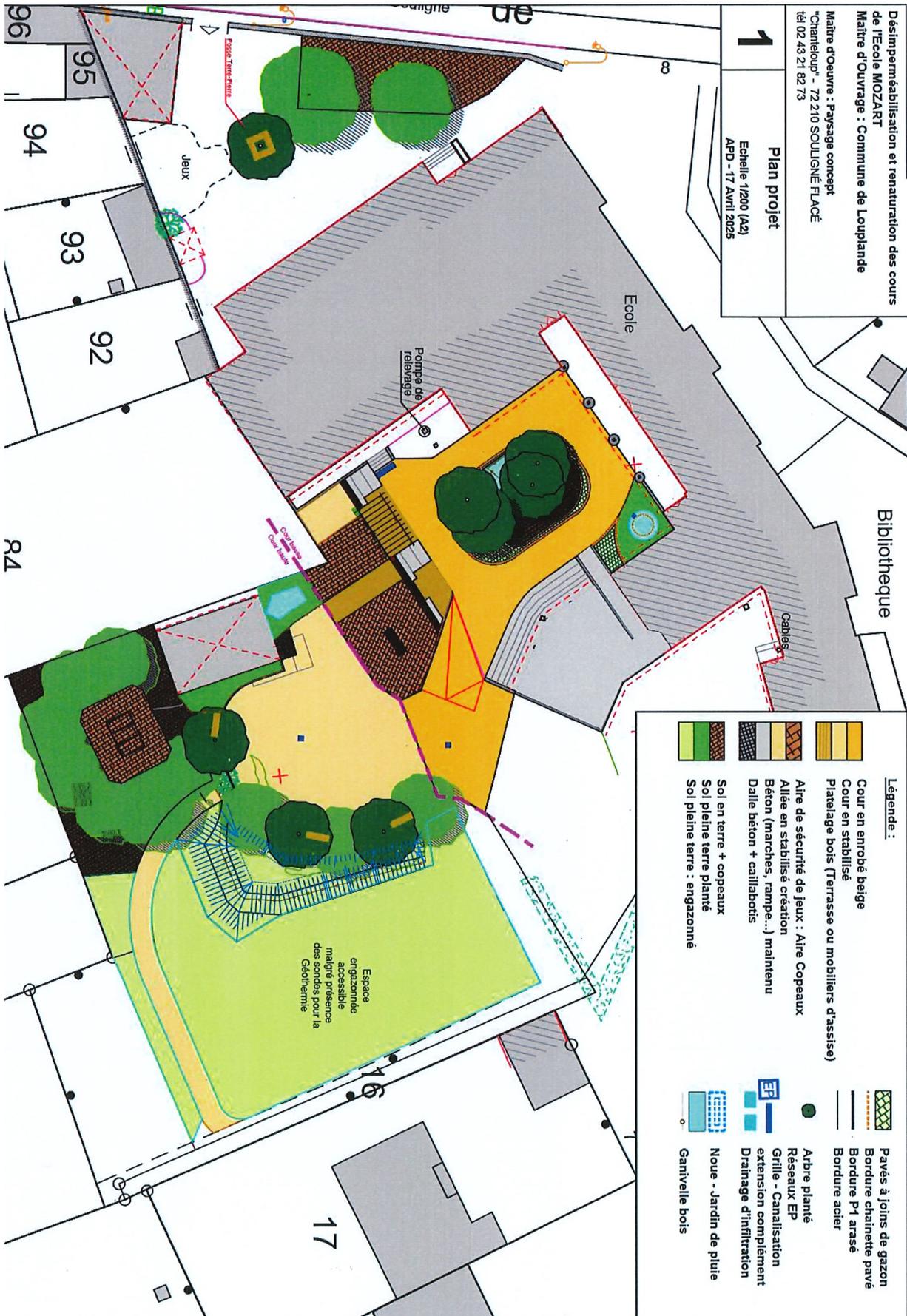
### Plan de financement

La Commune a sollicité plusieurs subventions :

- DETR à hauteur de 100 832 €
- Fonds vert (70 % des dépenses éligibles soit 79 802 x 0.70) pour un montant de 55 861 €

Il reste à charge pour la mairie 22 % du budget, soit 44 970 €.

À ce jour, nous ne connaissons pas le montant de ces subventions qui nous seront notifiées. De ce fait, le Conseil Municipal décidera de la réalisation totale ou partielle de ce projet en fonction du reste à charge de la Commune. En tout cas, nous poursuivons activement nos recherches pour d'autres aides, notamment auprès de l'Agence de l'eau.



## RAPPEL DES RÈGLES D'URBANISME

Tous travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de créer ou modifier une clôture, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Les cerfa sont disponibles sur le site du Service Public ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)) ou en mairie. Il est possible de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne par le biais du Guichet Unique du Val de Sarthe - LBN sur Géosphère ([www.valdesarthe.geosphere.fr/guichet-unique](http://www.valdesarthe.geosphere.fr/guichet-unique)). Ces projets doivent respecter le règlement du lotissement et le PLU en vigueur, consultable sur le site Géoportail de l'urbanisme ([www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)) ou en mairie.

### TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- Toutes les modifications de l'aspect extérieur du bâtiment : déclaration préalable
- Isolation par l'extérieur modifiant l'aspect de la maison : déclaration préalable
- Travaux d'entretien, réparation ordinaires et remplacements à l'identique : aucune formalité

### TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- Moins de 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- Entre 20 et 40 m<sup>2</sup> :
  - Si la surface de construction initiale + extension de moins de 150 m<sup>2</sup> + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
  - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieur à 150 m<sup>2</sup> : permis de construire et un recours à un architecte.

### CLÔTURE

- Portail, clôture sur rue entre voisins (création, modification, suppression) : déclaration préalable

### CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRI DE JARDIN, ETC.

- Moins de 5m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Entre 5 et 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable
- Plus de 20 m<sup>2</sup> : permis de construire

### TERRASSE OU PLATEFORME

- De plain-pied et sans fondations profondes : aucune formalité
- Pour les autres CAS : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

### PISCINE

- Bassin de moins de 10 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Bassin entre 10 et 100 m<sup>2</sup> non couvert : déclaration préalable
- Bassin de plus de 100 m<sup>2</sup> ou couvert de plus de 1,80 m : permis de construire

## LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Le Conseil Municipal Jeunes organise 2 événements le samedi 5 juillet prochain :

- L'atelier de sensibilisation aux gestes de premiers secours est animé par un pompier de Louplande de 10h00 à 12h00. L'atelier est ouvert aux enfants du CE2 au CM2. Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire par mail à [accueil@mairielouplande.fr](mailto:accueil@mairielouplande.fr)
- Un tournoi multi-sports de 13h30 à 17h30. Au programme : tennis, football, volley-ball et basket. Chacun trouvera son bonheur, alors venez nombreux ! Inscriptions à 13h15 le jour même, sur le parking du stade.

**Gestes premiers secours**



Organisation d'une sensibilisation aux gestes premiers secours :

- Pour les enfants du CE2 au CM2
- Places limitées / inscription par mail: [accueil@mairielouplande.fr](mailto:accueil@mairielouplande.fr)
- Le 5 juillet de 10H à 12H
- A la salle des fêtes

Avec la collaboration de l'UDSP



**Tournoi multi-sports**

**SAMEDI 5 JUILLET 2025**  
PARKING DU STADE DE LOUPLANDE

Tennis 13h30 - 14h30 

 Football 14h30 - 15h30

Volleyball 15h30 - 16h30 

 Basketball 16h30 - 17h30

**RDV À 13H15 POUR LES INSCRIPTIONS**



### NOS AGENTS SUR LE TERRAIN

Ce sont les petites mains de notre Commune, vous les croisez régulièrement dans nos rues : ce sont nos 3 agents techniques (Dominique, Sabrina et Christophe). Leurs missions sont nombreuses et variées :

- Entretien des espaces verts : taille des haies, tonte de la pelouse du stade
- Désherbage des trottoirs
- Entretien des logements communaux (peinture, plomberie) et des commerces du village (agence postale, épicerie)
- Entretien des locaux et du matériel de l'école (réparation des jouets et du mobilier)
- Installation du mobilier (tables, chaises, estrades, bar-num) lors des manifestations des associations
- Nettoyage des dépôts sauvages autour des conteneurs de tri

Leur travail nous permet à tous de vivre dans un cadre agréable et de maintenir notre budget d'entretien à un niveau raisonnable. Nous les remercions pour leur investissement et leur disponibilité au sein de la Commune.



# FOCUS SUR LA MATINÉE CITOYENNE

## MATINÉE CITOYENNE À LOUPLANDE

Notre traditionnelle matinée citoyenne s'est déroulée le samedi 26 avril 2025 et a eu du mal à faire le plein de participants cette année. L'accueil s'est fait autour d'un café puis chacun s'est dirigé vers les ateliers : entretien du cimetière, nettoyage et cirage des bancs de l'église, peinture des bancs du parvis de l'église et de l'arche, remise en plantation des bacs botaniques du parking de l'école. Nous avons clôturé notre rassemblement par un apéritif et un repas offerts par la municipalité. Nous remercions tous les participants pour leur énergie et leur bonne humeur qui font de cette matinée un moment de partage et de convivialité.



## UNE RESTAURATION À L'HONNEUR

À l'issue de la matinée citoyenne, la mairie a mis à l'honneur le travail d'un de nos habitants : M. Jérôme Bazoge, qui a réalisé la rénovation complète d'une plaque légale de distance, ou plaque de situation et d'un poteau bi-plaques directionnelles, dit panneau de cocher, patrimoine de notre Commune. La plaque sera fixée sur la mairie et le poteau a trouvé sa place au niveau du calvaire, à côté du parking du stade. Nous le remercions chaleureusement pour le travail accompli et vous invitons à venir voir ces 2 œuvres du patrimoine.

Vous pouvez consulter l'histoire de ces plaques sur le site [plaquedecocher.fr](http://plaquedecocher.fr)



## FOCUS SUR L'ÉCOLE MOZART



### UNE ANNÉE RICHE EN ACTIVITÉS À L'ÉCOLE MOZART

Dans le cadre du Printemps poétique, plusieurs artistes sont intervenus dans les différentes classes : Chloé Sadoun (classe de CM1-CM2), Pascale Etchecopar (classe de CP-CE1) et Patrick Duroch (classe de MS-GS). Les élèves du CP au CM2 ont également participé à une rencontre raid à l'école. Cette rencontre était organisée par l'USEP. La classe de CE1 - CE2 a participé à un Escape Game au sein de la classe. Enfin, la classe des PS-MS a découvert l'éclosion de poussins.

## HOMMAGE ET COMMÉMORATION DU 8 MAI

Comme chaque année, l'association UNC AFN Louplande-Souigné était présente lors de la commémoration du 8 mai dernier. Un moment de recueillement et de partage au cimetière, avec un défilé dans la Commune de Louplande. Le Conseil Municipal Jeunes était aussi sur place pour une lecture commune face au monument aux morts. Cet événement a notamment été l'occasion pour l'association de rendre hommage à 2 de ses compatriotes, décédés récemment : Almire Bourmault et René Chateau.

### Almire Bourmault

Almire Bourmault, né le 26 novembre 1934, nous a quitté le 24 avril 2025. Il a réalisé son service militaire au Maroc du 18 mars 1956 au 1<sup>er</sup> décembre 1957 avec le Grade de Maréchal des Logis. Il a obtenu un titre de reconnaissance de la nation le 31 janvier 1957 (agrafe Maroc), puis a ensuite reçu la Carte du Combattant le 4 mai 2004 et la Croix du Combattant en 2014 par l'UNC. En décembre 1971, le Président Départemental des AFN prend contact avec

quelques anciens AFN Louplande-Souigné pour former la section. Robert Gouis est nommé Président et Almire, vice-président jusqu'en 1984. Almire Bourmault assume par la suite la présidence de 2003 à 2009. Puis de 2009 à 2025, il redevient vice-président. Porte-drapeau pendant plusieurs années, Almire Bourmault a beaucoup donné pour l'association et il était toujours présent, dans la bonne humeur.

### René Chateau

René Chateau est né le 26 mai 1927 et est décédé le 28 février 2025. À l'âge de 20 ans, il est appelé au service militaire obligatoire sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 1947 au 21 décembre 1948. Il est ensuite engagé pour 2 ans, du 2 juillet 1951 au 2 juillet 1953 pour la guerre d'Indochine comme Maréchal des Logis. René Chateau a obtenu la médaille coloniale avec agrafe extérieure Orient le 15 novembre 1952, puis la Carte du Combattant en 1983, suite à la dissolution des ACPG 39/45, section dont il était membre. Porte drapeau pendant 7 ans, René Chateau a adhéré à la section UNC AFN Louplande-Souigné en 2009.



Cimetière



M. Bourmault et M. Chateau (gauche à droite)



Défilé



Conseil Municipal Jeunes

L'ACTU À LA LOUP' - JUIN 2025

## ATTIR D'L



**A**ttir d'l, bibliothèque associative de Louplande, invite le public à plusieurs rendez-vous d'ici la fin de l'année. Un après-midi jeux de société est organisé le 12 octobre à la salle des fêtes de Souigné-Flacé. Des jeux seront proposés par les bénévoles et seront loués pour l'occasion à la ludothèque de La Suze-sur-Sarthe. Les participants peuvent également apporter leurs propres jeux de société.

Autres dates à retenir : le marché de l'Avent qui se déroulera le 29 novembre et un spectacle pour les enfants de moins de 3 ans et pour les maternelles (date à définir).

### Horaires d'ouverture

La bibliothèque sera fermée du 13 juillet au 21 août pour les vacances estivales. En dehors de ces dates, il est possible de se rendre sur place le mercredi de 16h00 à 18h30, le jeudi de 16h30 à 18h00, le vendredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 12h30. Pour rappel, les assistantes maternelles peuvent avoir accès à la bibliothèque le mardi matin, dans le cadre des bébés lecteurs.

### CONTACT

02 43 88 87 59

[bibliotheque.louplande@sarthe fibre.fr](mailto:bibliotheque.louplande@sarthe fibre.fr)

## FOOTBALL CLUB

**L**a saison du club de football de Louplande s'est achevée le 18 mai avec la descente de l'équipe A en quatrième division. Malgré cette baisse, l'association compense par des activités qui plaisent toujours autant aux Louplandais(es). En effet, le barbecue géant qui a eu lieu le 11 mai a été un franc succès, avec 154 participants. Idem pour le vide-grenier du dimanche 25 mai : malgré une matinée pluvieuse, le soleil est revenu dans l'après-midi, pour le plus grand plaisir des exposants.

### Reprise des entraînements

L'association de football organisera son assemblée générale le vendredi 4 juillet à 20h15 au stade de Louplande. Ce sera l'occasion de fêter la fin de l'année 2024-2025 et de mettre à l'ordre du jour celle de 2025-2026. Les entraînements reprendront le mercredi 27 août à 14h30, toujours au stade.



### GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

L'association Générations Mouvement de Louplande poursuit ses activités tout au long de l'année. Pour rappel, les membres organisent tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois des jeux de cartes. La dernière séance se déroulera le 1<sup>er</sup> juillet, avant de reprendre le 1<sup>er</sup> septembre. Les deuxièmes et quatrièmes mardis de chaque mois sont consacrés à la randonnée (sauf en juillet et août).

#### Les événements passés

En avril dernier s'est tenue la Journée du club. 72 participants ont profité d'un repas froid à la salle du Temps Libre le midi. L'après-midi permettait de participer à différentes activités au choix : concours de belote à la mêlée, jeux de société, randonnée...

#### Les dates à retenir

L'association propose de nouvelles dates pour 2025. 2 concours de belote auront lieu le 10

octobre et le 14 novembre prochains. Un repas dansant « Poule au pot » est aussi proposé à tous publics le 26 octobre. Enfin, le repas annuel de Noël se fera le 14 décembre. Pour les personnes intéressées, il est possible de réserver une place directement auprès de l'association.



### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



La Gymnastique Volontaire de Louplande est engagée pour le sport de santé, qui est au cœur de l'action de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire depuis 1993. L'objectif ? Proposer à tous les publics une activité physique de loisir qui améliore le bien-être physique, psychologique et social. Chacun est conscient des bienfaits de la pratique sportive pour garder la forme, prévenir les maladies chroniques ou en atténuer les méfaits.

#### Les cours proposés

Les séances proposées au quotidien sont collectives. Après une pause estivale, les cours reprendront le 15 septembre 2025. L'association propose 2 cours de pilates le lundi de 10h30 à 11h30 et le mercredi de 18h45 à 19h45. Des cours de bien-être sont également possibles le jeudi de 11h00 à 12h00. Ce cours comprend des exercices d'équilibre, d'autonomie et de mémoire.

#### Nouveauté

L'association mettra en place une nouveauté pour la rentrée 2025-2026 : des cours de fit dance, le jeudi de 18h30 à 19h30. Tous les cours se déroulent à la salle du Temps Libre de Louplande. Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter la Gymnastique Volontaire par mail à [gymvolontairelouplande72@laposte.net](mailto:gymvolontairelouplande72@laposte.net)

## LOUPLANDE SPORT LOISIRS



**L**ouplande Sport Loisirs offre un large choix d'activités pour ses adhérents. L'association compte aujourd'hui 162 membres et les nouveaux sont toujours les bienvenus.

### Les activités

6 ateliers sont proposés régulièrement. Au programme : marche nordique le mardi et le samedi de 09h00 à 11h00, Qi Gong le mardi à

17h00 et le jeudi à 18h00, séance de yoga le mercredi de 19h00 à 20h30, tennis de table le lundi à 20h30, renforcement musculaire le dimanche à 09h30 ou encore cyclisme le dimanche à 09h00. Grande nouveauté dès septembre prochain : de la sophrologie le vendredi à 10h00 ou 17h00.

### Les événements passés

Par ailleurs, Louplande Sport Loisirs se réjouit des sorties qui ont été réalisées en ce début d'année. En effet, l'association, en partenariat avec notre école, a organisé plusieurs séances de découverte de tennis de table pour la classe de CM1-CM2 de Louplande en janvier et février derniers. Louplande Sport Loisirs a aussi participé à une rencontre inter-départementale en marche nordique le samedi 28 juin à l'Arche de la Nature au Mans. Des moments riches en partage !

## TENNIS CLUB LOUPLANDE

**L**es inscriptions à l'école de tennis auront lieu le samedi 30 août de 10h00 à 12h00. Les personnes intéressées peuvent faire un cours d'essai gratuit. Les cours sont ouverts dès l'âge de 6 ans. Les cours se déroulent le mercredi pour les primaires et le samedi pour les adolescents (collégiens, lycéens). Les cours reprendront la semaine 38 ou 39.

### Les tarifs

Il est possible de s'inscrire en prenant un pack simple, qui inclut la licence de la Fédération Française de Tennis et des cours collectifs avec un professeur. Le tarif est de 122 € jusqu'à 12 ans et de 137 € à partir de 13 ans. Un pack Partage est également disponible. Il permet d'obtenir la licence de la Fédération Française de Tennis, des cours collectifs avec un professeur et un accès au terrain sous réservation. Ce pack coûte 142 € l'année jusqu'à 12 ans et 157 € à partir de 13 ans.

### Les cours pour adulte

L'association permet également aux adultes de prendre des cours de tennis. Pour 107 €, les inscrits peuvent obtenir la licence de Fédération Française de Tennis, avoir un professeur et un accès au terrain sur réservation. Un pack Loisirs est aussi disponible avec une licence, une serviette au nom de l'association et un accès aux cours sur réservation. L'adhésion est de 70 €.



## EN PRATIQUE

### AGENDA DU SECOND SEMESTRE 2025

Date	Événement	Organisation
Vendredi 4 juillet	Assemblée Générale	Football Club
Samedi 5 juillet	Formation premiers secours	Conseil Municipal Jeunes
Samedi 5 juillet	Tournois sportif	Conseil Municipal Jeunes
Samedi 6 septembre	Louplande en fête	Comité des fêtes
Vendredi 12 septembre	Assemblée Générale et apéro rencontre	FCPE
Samedi 20 septembre	Concours de boules	Football Club
Samedi 27 septembre	Olympiades	FCPE
Vendredi 10 octobre	Concours de belote	Génération Mouvement
Samedi 11 octobre	Open bar karaoké	Tennis Club Louplande
Dimanche 2 novembre	Après-midi jeux à Souligné	Attir d'l
Samedi 8 novembre	Repas dansant	Football Club
Mardi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	Commune
Vendredi 14 novembre	Concours de belote	Génération Mouvement
Samedi 15 novembre	Loto	FCPE
Vendredi 21 novembre	Assemblée Générale	Louplande Sport Loisirs
Vendredi 28 novembre	Assemblée Générale	Comité des fêtes
Samedi 29 novembre	Marché de l'avent	Attir d'l
29 et 30 novembre	Bourse aux jouets	Tennis Club Louplande
Samedi 6 décembre	Fête de Noël	FCPE
Dimanche 14 décembre	Repas de Noël	Génération Mouvement

#### CRÉER UN ESPACE PROFESSIONNEL, UN MODE SIMPLIFIÉ

Le mode simplifié sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) permet aux entreprises, auto-entrepreneurs ou associations de créer un espace professionnel en ligne, sans formalités papier. Il suffit d'indiquer un numéro SIREN et une adresse mail. Ce service donne accès aux déclarations et paiements en ligne (TVA, impôt sur les sociétés, etc.) ainsi qu'à la consultation des documents fiscaux. Ce mode est réservé aux structures qui gèrent elles-mêmes leurs obligations fiscales. Pour les mandataires ou cabinets comptables, le mode expert est requis. Simple, rapide et sécurisé, ce dispositif facilite la gestion fiscale au quotidien.

#### VIE ÉCONOMIQUE : NOUVEAUX ARTISANS DANS LA COMMUNE

**Compagnon Complice**

*Harmonie et respect  
Une grande complicité*

*Loëtitia Boulay*

Téléphone : 06.11.81.76.27  
Mail : titia2beauchene@gmail.com



Educatrice Canin  
Conseil à domicile



**FLB intérieur**

Peinture, Décoration  
Revêtement sol & mur  
Enduit intérieur, Isolation, Plâtrerie,

**FLB intérieur**

Florian 06 33 42 05 00  
Etienne 07 86 01 34 19  
flb.interieur@gmail.com  
8 ZAC du Roussard 72210 LOUPLANDE



## MAIRIE ET AGENCE POSTALE : HORAIRES D'OUVERTURE

■ La mairie est ouverte tous les matins de 9h à 12h et le mardi et le vendredi de 16h45 à 19h. Du 11 au 15 août, la Mairie sera ouverte uniquement le mardi et le jeudi de 9h à 12h. Pas de permanences à la Mairie les vendredis 22 et 29 août de 16h45 à 19h.

02 43 88 52 28

EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET EN CAS D'EXTRÊME URGENCE, CONTACTEZ L'ÉLU D'ASTREINTE AU 06 71 29 39 35.

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1 M		1 V		1 L		1 M		1 S	FÉRIÉ	1 L	
2 M		2 S		2 M		2 J		2 D		2 M	
3 J		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	
4 V		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5 S		5 M		5 V		5 D		5 M		5 V	
6 D		6 M		6 S		6 L		6 J		6 S	
7 L		7 J		7 D		7 M		7 V		7 D	
8 M		8 V		8 L		8 M		8 S		8 L	
9 M		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M	
10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10 M	
11 V		11 L		11 J		11 S		11 M	FÉRIÉ	11 J	
12 S		12 M	FERMÉ	12 V		12 D		12 M		12 V	
13 D		13 M		13 S		13 L		13 J		13 S	
14 L	FÉRIÉ	14 J	FERMÉ	14 D		14 M		14 V		14 D	
15 M		15 V	FÉRIÉ	15 L		15 M		15 S		15 L	
16 M		16 S	FERMÉ	16 M		16 J		16 D		16 M	
17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M	
18 V		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J	
19 S		19 M		19 V		19 D		19 M		19 V	
20 D		20 M		20 S		20 L		20 J		20 S	
21 L		21 J		21 D		21 M		21 V		21 D	
22 M		22 V		22 L		22 M		22 S		22 L	
23 M		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	
24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M	
25 V		25 L		25 J		25 S		25 M		25 J	FÉRIÉ
26 S		26 M		26 V		26 D		26 M		26 V	
27 D		27 M		27 S		27 L		27 J		27 S	
28 L		28 J		28 D		28 M		28 V		28 D	
29 M		29 V		29 L		29 M		29 S		29 L	
30 M		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M	
31 J		31 D				31 V				31 M	

SEMAINE JAUNE : tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi après-midi de 15h à 18h30.

SEMAINE VERTE : tous les matins du lundi au samedi de 8h30 à 12h.

### VIE MUNICIPALE : ÉTAT CIVIL

**Naissances** - Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents de :

- Nolam Henault né le 18 décembre 2024
- Agathe Milcent née le 19 mars 2025
- Louise Tricard née le 8 mai 2025

**Mariages** - Nous adressons toutes nos félicitations aux familles de :

- Madame Chevallier Patricia et Monsieur Letessier Ghislain, mariés le 17 janvier 2025
- Madame Bodereau Solène et Monsieur Julien Kevin, mariés le 7 juin 2025
- Madame Raguin Émeline et Monsieur Petiot Christopher, mariés le 21 juin 2025



**Comité des fêtes**

**Feu d'artifice vers 22h30**

**LOUPLANDE**

**EN FETE**

**SAMEDI 06 SEPTEMBRE A  
PARTIR DE 15H AU STADE**



**DJ Alexis**

**Entrée gratuite  
Marché des artisans jusqu'à 20h**

**Jeux gratuits**

**Repas**

**Soirée dansante**

**Buvette**

**MENU ADULTE 20€**

**Kir**

**Piémontaise**

**Saucisse/merguez**

**+ frites**

**Fromage**

**Tartelette aux**

**pommes**

**Café ou thé**



**MENU ENFANT 10€**

**(-12ANS)**

**1 boisson**

**1 saucisse ou**

**merguez/frites**

**Tartelette aux pommes**

**Exposants, pro ou  
particulier**

**12€ les 3mx3m**

**RÉSERVATION AVANT LE 23  
AOUT**

**PAIEMENT REPAS :**

**[cdfdelouplande@gmail.com](mailto:cdfdelouplande@gmail.com)**

**06.62.49.85.15**

**Paiement possible par  
virement/mail ou site**

**Helloasso**

**( ! pensez à annuler les frais  
supplémentaires ajoutés  
automatiquement ) :**



**Imprimer par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique**